

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÈGLEMENT 1089-23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 11 juillet 2023, le projet de règlement n°1089-23 amendant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les usages autorisés à la grille des normes et des usages de la zone R1-55. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

#### Délimitation de la zone R1-55



Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **3 août 2023 à 17h00**, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance aux bureaux de la municipalité, situés au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 26 juillet 2023.

Nathalie Girard,  
Directrice générale et greffière-trésorière